

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 30 juin 2017 à 19h30

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Absents : 02

Pouvoir : 02

Votants : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire. La question « tarif de location des salles communales » est ajoutée à l'ordre du jour.

➤ **ELECTION DES SÉNATEURS:**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants concernant l'élection sénatoriale du dimanche 24 septembre 2017.

➤ **Election de trois délégués titulaires**

Premier tour de scrutin – 15 suffrages exprimés

Candidat : Monsieur Martial CAYROUSE - quinze suffrages obtenus

- Monsieur Martial CAYROUSE a été proclamé délégué titulaire.

Candidat : Monsieur Frédéric PUZZANGARA - quinze suffrages obtenus

- Monsieur Frédéric PUZZANGARA a été proclamé délégué titulaire.

Candidat : Monsieur Thierry ASTIER – quinze suffrages exprimés

- Monsieur Thierry ASTIER a été proclamé délégué titulaire

➤ **Election de trois délégués suppléants**

Premier tour de scrutin – 15 suffrages exprimés

Candidate : Madame Ghislaine PANAZZA – quinze suffrages obtenus

- Madame Ghislaine PANAZZA a été proclamée déléguée suppléante.

Candidate : Madame Anne PATURAL – quinze suffrages obtenus

- Madame Anne PATURAL a été proclamée déléguée suppléante.

Candidate : Madame Sandrine JOUBERT – quinze suffrages obtenus

- Madame Sandrine JOUBERT a été proclamée déléguée suppléante.

➤ **SICALA :**

Monsieur Le Maire s'adresse au Conseil Municipal et leur rappelle le montant annuel de la cotisation 2017 pour le S.I.C.A.L.A : **1297.60 €.**

L'intérêt d'être membre de ce syndicat est remis en question par le transfert de la compétence G.E.M.A.P.I en 2018 à la C.C.M.V.R.

Le Conseil Municipal décide de se retirer du S.I.C.A.L.A

Vote : unanimité.

➤ **INDEMNITÉS ELUS :**

Suite aux modifications des indices, il y a lieu de délibérer afin de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes en fonction de l'indice terminal de la fonction publique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer le taux suivant :

- Indemnités du Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la FPT
- Indemnités des Adjointes : 8.25% de l'indice brut terminal de la FPT

Les indemnités sont donc fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Vote : unanimité.

➤ **C.C.A.S**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123_4 du code de l'action des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015_991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le Centre Communal d'Action Sociale.

Vote : unanimité.

➤ **TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Rappel des tarifs de location des trois salles communales situées à Le Bourg, Mayol et Bruailles :

- Personnes extérieures à la commune : 170 €
- Personnes résidentes : 85 €

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier de l'A.M.F (Association des Maires de France) : appel à la solidarité. Le conseil municipal décide de verser une aide exceptionnelle de 1000 € à la commune de Goudet en Haute-Loire.
- Travaux à Bruailles : une demande est faite au SIAEP pour remplacer 60 mètres de canalisation supplémentaires.
- Réalisation d'un abri à Emilieux sur le bien de section
- Site internet : devis de 600 € pour un site administrable.

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine PANAZZA

Séance levée à 21h45.